

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JUIN 2022**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE VINGT-HUIT JUIN, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX

Date de la convocation : 22 juin 2022

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX.

Vice-présidents : Philippe HERCOUET, Nathalie BEAUVY, Éric MOISAN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Josianne JEGU, Catherine DREZET, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Thierry GAUVRIT, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, David BURLLOT.

Jérémy ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHÉL, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Suzanne BOURDÉ, Thibault CARFANTAN, Daniel COMMAULT, Catherine CORDON (*suppléante de Jean-Michel LEBRET, absent*), Jean-François CORDON, Nicole DROBECQ, Alain GENCE, Alain GOUEZIN, Serge GUINARD, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Sylvie HERVO, Franck HYVERNAGE (*suppléant de Jean-Luc COUELLAN, absent*), Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Joël LUCIENNE, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Nicole POULAIN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Thierry ROYER, Christine THEZE (*suppléante de Marie-Madeleine BOURDEL, absente*), Laurence URVOY, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Claudine AILLET donne pouvoir à Alain GENCE,
- Jean-Luc BARBO donne pouvoir à Jérémy ALLAIN,
- Philippe BOSCHER donne pouvoir à Nathalie TRAVERT-LE ROUX,
- Nathalie BOUZID donne pouvoir à Josianne JEGU,
- Guy CORBEL donne pouvoir à Éric MOISAN,
- Stéphane de SALLIER DUPIN donne pouvoir à Caroline MERIAN,
- Céline FORTIN donne pouvoir à Philippe HERCOUET,
- Benjamin GUILLERME-JUBIN donne pouvoir à Éric MOISAN,
- René LE BOULANGER donne pouvoir à Alain GOUEZIN,
- Catherine LELIONNAIS donne pouvoir à Michel VIMONT,
- Pierre LESNARD donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- Christelle LEVY donne pouvoir à Philippe HERCOUET,
- David L'HOMME donne pouvoir à Suzanne BOURDÉ,
- Valérie MORFOUASSE donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- Yannick MORIN donne pouvoir à Jean-Pierre OMNES,
- Christophe ROBIN donne pouvoir à Daniel COMMAULT,
- Marie-Paule ALLAIN, Yvon BERHAULT, Renaud LE BERRE, Marc LE GUYADER, Fabienne TASSEL.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Nicole DROBECQ

Délibération n°2022-078

Membres en exercice : 69 Présents : 48 Absents : 21 Pouvoirs : 16

TRANSITIONS ECOLOGIQUES ET ENERGETIQUES PROGRAMME D'AIDE A LA REALISATION DE PETITS BOISEMENTS FAVORABLES A LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE

Les petits boisements présentent différents intérêts pour le territoire : paysage, stockage du carbone, services économiques (production, valorisation du bois) et surtout écosystémiques. Ils peuvent en particulier contribuer à :

- Préserver de la biodiversité (création d'habitats pour les espèces forestières, développement des espaces de lisières biologiquement riches, diversification en vue d'éviter les boisements monospécifiques – peupliers ou épicéas- peu favorables à la biodiversité),
- Restaurer des continuités écologiques (création de continuum boisés, reconnexion d'éléments de la trame bocagère).

En phase avec le programme d'actions de l'Atlas de Biodiversité Intercommunal (en cours de finalisation), il est proposé de conduire une opération d'aide à la création de petits boisements, sur les bases suivantes :

Type de propriétaire concerné	Public et privé
Superficie des boisements éligibles	< à 3 ha (boisement non éligible à Breizh Forêt)
Estimation du nombre de propriétaires visés par le dispositif	5 bénéficiaires par an ^{et/ou} 10 ha de surface boisée
Estimation financière	8 000 € TTC /Ha soit un budget total d'environ 80 000 € TTC /an
Accompagnement par Lamballe Terre & Mer	Visite conseil Définition des objectifs et itinéraires techniques de plantation Réalisation (par prestataire) et paiement des travaux de plantation Organisation, suivi et réception des chantiers Estimation : 7 j technicien / 3 ans / projet
Modalités de mise en œuvre	1/ Recensement des projets par Lamballe Terre & Mer 2/ Evaluation de l'intérêt pour la biodiversité / proposition des services 3/ Validation par la commission TEE 4/ Mise en œuvre opérationnelle : <ul style="list-style-type: none"> - Phases préparatoires (préparation de la parcelle et du sol) réalisées soit par Lamballe Terre & Mer soit directement par le bénéficiaire s'il le souhaite (=diminution du coût), - Fourniture des plants, travaux de plantation et protection des plants obligatoirement réalisés par LTM - Entretien ultérieur par le bénéficiaire avec contrôle Lamballe Terre & Mer
Répartition financière	Lamballe Terre & Mer paie l'ensemble des travaux réalisés par prestataires, et perçoit les subventions possibles : 60% minimum de subventions (FEDER) sur montant TTC via le programme d'action de l'Atlas de Biodiversité Intercommunal en cours de finalisation 20% du montant TTC facturés au bénéficiaire par LT&M 20% du montant TTC à la charge de Lamballe Terre & Mer (16 000 €/an sur les crédits d'investissement fléchés « biodiversité »)

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- APPROUVE le programme d'aides à la réalisation de petits boisements dans les conditions présentées,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer les conventions avec les bénéficiaires du programme et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

Abstention : 4 – MM. VIMONT (+ pouvoir de Mme LELIONNAIS). PUEL. CORDON.

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le

11 JUIL. 2022

Le Président,

Thierry ANDRIEUX



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le **13 JUIL. 2022**

De l'affichage le **13 JUIL. 2022**

*Pour le Président,
Par délégation,*

Directeur Général des services,
Arnaud LECOURT